



Le Puy en Velay le 24 janvier 2026

**Lettre ouverte aux députés de la Haute-Loire  
Votez CONTRE la proposition de loi « Yadan » !**

La proposition de loi défendue par Caroline Yadan a été adoptée de justesse en commission, par 18 voix contre 14. Elle sera examinée en séance plénière à l'Assemblée nationale la semaine prochaine. Nous vous demandons de voter CONTRE cette proposition de loi.

Les pressions exercées à tous les niveaux pour qu'enseignants, universitaires et chercheurs se taisent sur certains sujets que des politiques ne souhaitent pas voir abordés sont devenues monnaie courante depuis deux ans. On se souvient notamment d'interventions d'élus régionaux ou de députés pour faire interdire des conférences sur la Palestine dans diverses universités. On se souvient de la sanction administrative infligée à l'enseignante de Sens parce qu'elle avait accepté d'observer une minute de silence à la demande de ses élèves en hommage aux enfants de Gaza. Nos (certaines) organisations syndicales avaient d'ailleurs appelé à un rassemblement au mois de mai dernier pour exiger qu'aucune sanction ne soit prise à son encontre.

Cette loi, en plus d'être liberticide, n'apportera rien à la lutte contre l'antisémitisme. En revanche elle vise clairement à réprimer davantage le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien et à faire taire toute voix exigeant l'arrêt du génocide en cours, donc le cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, la levée du blocus, l'acheminement de l'aide humanitaire, la fin des relations diplomatiques avec le gouvernement de B. Netanyahu. Nos organisations syndicales ont d'ailleurs appelé à plusieurs reprises à des manifestations pour exiger le cessez-le-feu en Palestine.

C'est pourquoi, cette loi liberticide ne doit pas être adoptée.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos sincères salutations

*Laurent Berne FNEC FP FO 43*

*Louise Pommeret FSU 43*